

Paris, le 21 septembre 2017

Le Président

Monsieur François de RUGY
Président de l'Assemblée nationale

Hôtel de Lassay

Monsieur le Président, Cher Collègue,

L'accord économique et commercial global, plus connu sous son acronyme anglais «CETA» va entrer en application provisoire en France avec pour conséquence une modification profonde des équilibres économiques entre l'Europe et le Canada, et avec le très fort risque d'un nivellement des normes françaises, européennes et canadiennes fondé sur le moins-disant et favorisant systématiquement la destruction des barrières non-tarifaires.

Cet accord mériterait d'être étudié par le Conseil économique, social et environnemental. Or, le quatrième alinéa de l'article 2 de son règlement intérieur autorise le président de l'Assemblée nationale à saisir ledit Conseil pour «demandes d'avis ou d'études».

Etant persuadé que vous êtes très attaché au modèle français de production agricole, au principe de précaution, ou encore à l'écologie, j'appelle votre attention sur le fait qu'il serait dommageable que le CESE, en tant qu'assemblée réunissant les représentants de la société civile française, ne puisse être saisi ni entendu sur un sujet aussi fondamental.

Ayant la compétence de la saisine du Conseil économique, social et environnemental, vous avez la possibilité de faire intervenir dès à présent cette chambre dans le débat à propos du CETA.

Nous vous saurions gré de bien vouloir saisir ledit Conseil afin que nous puissions connaître son positionnement quant à l'engagement de la France dans un tel accord.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



André CHASSAIGNE